

Si je puis encore citer un extrait du hansard des années passées, je constate que le 18 novembre 1982, le député de Provencher a déclaré en des termes que je lui rappelle haut et fort cet après-midi:

Le ministre devrait envisager sérieusement de constituer un comité multipartite chargé d'examiner la question des loteries et ce qu'elles signifient pour les Canadiens, tant dans l'immédiat qu'à long terme, avant que la Chambre n'adopte ce bill.

Je dirais, quant à moi, qu'il n'est guère souhaitable de proposer une motion en ce sens. En tant que nouveau député, je suis prêt à suivre les instructions à cet égard. Je constate qu'à l'époque, ce député de l'opposition n'a pas non plus proposé de motion, mais qu'il a donné un conseil au ministre, comme je le fais moi-même maintenant. C'est, à mon avis, une question assez grave. Nous avons tous deux des collègues provinciaux qui ont pris des mesures que nous regrettons. J'avoue que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba s'est lancé dans cette voie très tôt, dans les années 1970. Je le regrette. Je pense que c'était une erreur. Je regrette également que le gouvernement de l'Ontario se soit lancé tellement à fond dans le domaine des loteries, particulièrement avec Wintario. En fait, il s'en est servi énormément, tout comme l'ancien gouvernement comptait se servir des paris sportifs.

Comme nous avons maintenant plus de dix ans d'expérience dans ce domaine, le temps est sans doute venu de dresser le bilan. En tant que nouveau député, j'hésite peut-être à élargir le nombre de comités que nous avons déjà à la Chambre, mais il s'agit là d'une des questions morales et sociales qui méritent certainement une grande attention, et je demande donc au ministre d'en tenir compte.

En ce qui concerne les subventions de Wintario, dans le nord de l'Ontario, nous avons l'impression que ces largesses viennent de Queen's Park et permettent d'établir différentes installations sportives. Certains d'entre nous ont parfois l'occasion de recevoir ce genre de cadeau. Au départ, tout semble merveilleux. Dans ce cas, une fois que les subventions sont entièrement dépensées et que les ouvrages sont construits, les localités se voient tout à coup obligées de financer l'exploitation de services dont elles ne disposaient pas auparavant. Il peut s'ensuivre un fardeau fiscal plus lourd que celui auquel les membres de la collectivité sont habitués. C'est certes là une autre conséquence de l'utilisation de recettes tirées du jeu parce que celles-ci semblent tellement faciles à réaliser. Il n'y a aucune raison pour qu'une petite localité soit privée d'installations étant donné que le gouvernement provincial dispose de toute façon de l'argent et qu'il est prêt à le dépenser à un endroit ou à un autre.

On s'inquiète naturellement du financement des Jeux d'hiver de 1988, près de Calgary, et d'autres activités du secteur de la condition physique et du sport amateur. A l'instar du député de York-Ouest (M. Marchi), je voudrais bien savoir comment le gouvernement projette d'assurer le financement de ces activités. J'ai pris soin de me procurer hier soir le manuel électoral du parti au pouvoir et d'essayer de voir quelle serait bien sa politique afin de disposer de points de repère pour juger déjà de la situation.

Je remarque dans le manuel électoral une déclaration portant que le gouvernement conservateur aurait recours à des

Société des paris sportifs

stimulants fiscaux pour appuyer financièrement les programmes de condition physique et de sport amateur. Je signale que la déclaration politique faite aux organisations sportives, à savoir que les conservateurs s'engagent à assurer un appui fédéral sans précédent au sport amateur au Canada, sera très probablement démentie dès ce soir. On a laissé entendre ici et là que tous les Canadiens feront les frais de la réduction des dépenses gouvernementales. Il semble donc bien peu probable que l'on respecte cet engagement pris dans les diverses régions, au cours de la campagne électorale, envers les associations sportives et que l'on maintienne le soutien fédéral à son plus haut niveau. Il semble inévitable que l'on rogne les subventions accordées dans ce domaine. Nous surveillerons la chose avec beaucoup d'intérêt.

Dans la même section, il était question d'établir un crédit d'impôt au titre des dons de charité. Cela m'amène, en terminant, à exprimer mon inquiétude quant aux effets de cette mesure. Notre système fiscal est actuellement criblé d'échappatoires, tant pour les particuliers que pour les sociétés. Fait intéressant, un comptable de Thunder Bay m'a demandé, il y a quelques semaines, de faire de mon mieux à la Chambre en vue de simplifier ce système. «Qu'on cesse, me disait-il, de chercher à réaliser des objectifs sociaux au moyen du système fiscal, car il devient de plus en plus complexe à mesure que les décisions sont appliquées.»

Pour ma part, je crois que nous devons examiner de façon vraiment rigoureuse toutes les exemptions d'impôt. Je me méfie énormément de l'utilisation de chacune d'entre elles. Ce qui m'inquiète le plus, peut-être, dans l'annonce d'un accroissement des encouragements de ce genre, et je suis persuadé que cette crainte est partagée par tous les députés, c'est qu'il faut absolument que notre gouvernement soit comptable envers le Parlement. Or, le grand problème que posent des arrangements de ce genre, c'est qu'ils finissent toujours par être entourés d'un certain secret du fait du caractère confidentiel des rapports d'impôt des particuliers et des sociétés. Le Parlement est ainsi dans l'impossibilité de suivre de près ce qui se passe. Il faut reconsidérer en profondeur toutes ces exemptions d'impôt.

En ce jour où le gouvernement entend nous présenter un exposé économique, il faut finir par admettre que l'une des causes de ce déficit qui dérange tant le gouvernement, c'est justement l'ampleur démesurée des dépenses fiscales dues aux innombrables exemptions. En fait, je ne serais pas surpris que le montant du déficit se rapproche grandement du montant des exemptions accordées aux particuliers et aux sociétés. Il serait bon d'avoir tous les détails possibles à ce sujet. Quand on propose d'ajouter de nouvelles exemptions d'impôt afin de financer la santé et le sport amateur, monsieur le Président, cela me semble tout aussi suspect, mais pour d'autres raisons, que la création des paris sportifs en 1982-1983.

En conclusion, monsieur le Président, je souscris entièrement à la proposition du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pourvu que les employés de la Société des paris sportifs soient traités de façon convenable. J'exhorte le gouvernement à être conséquent et à rejeter sans réserve les jeux de hasard au Canada. Il est essentiel, selon moi, qu'un comité tripartite étudie cette question. Il faut envisager de modifier le Code criminel.